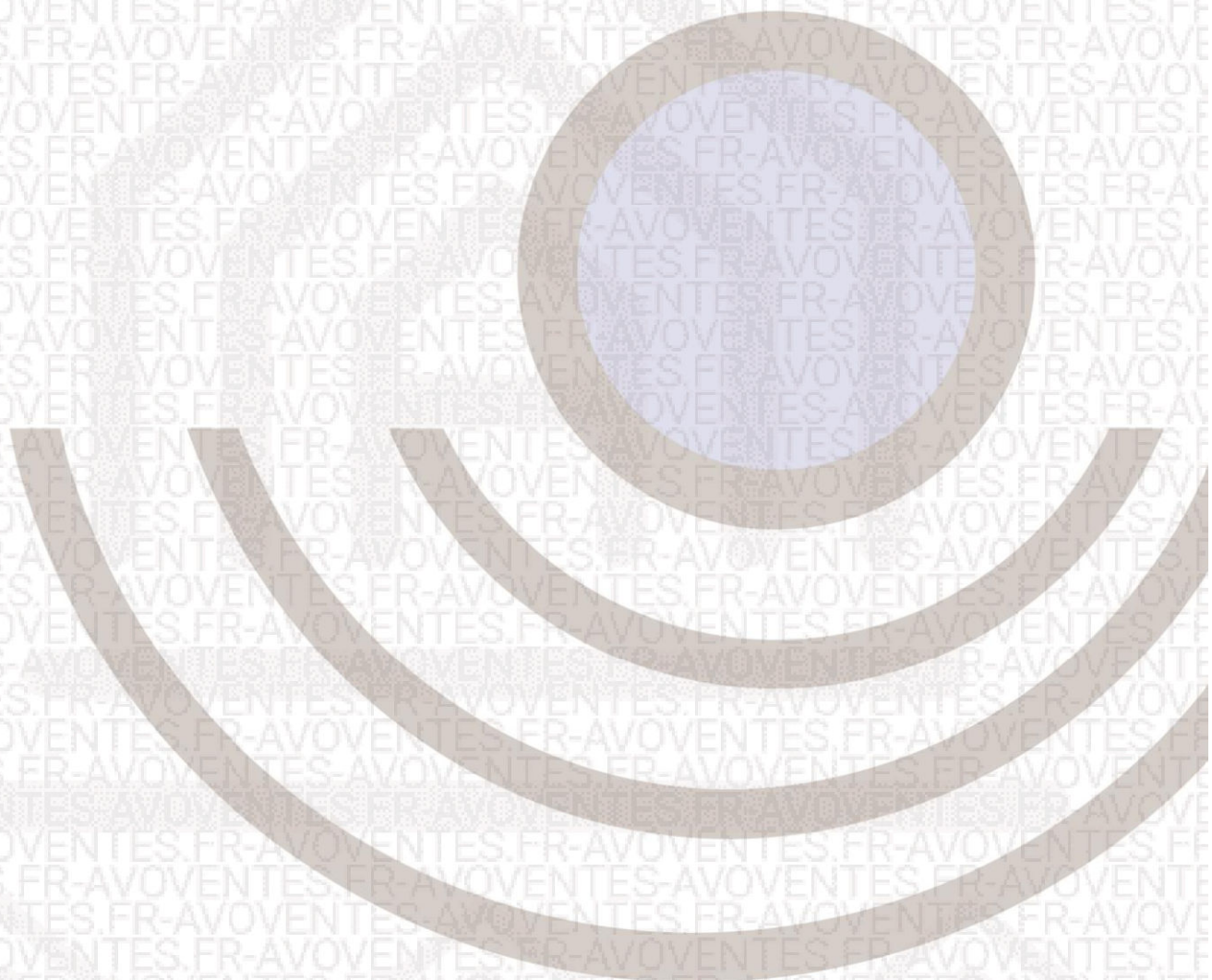


PROCES-VERBAL DE CONSTAT



de SOULARD FOURNOUX

COMMISSAIRE DE JUSTICE
AD LITEM

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX ET LE VINGT-SEPT AVRIL

A la requête de :

La SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, dont le siège social est 19 avenue Albert Camus à 21000 DIJON, prise en sa qualité de liquidateur judiciaire de

fonctions auxquelles elle a été désignée par jugement du Tribunal de Commerce de DIJON en date du 19 juillet 2016.

Elisant domicile au cabinet de la SELAS LANCELIN & LAMBERT, Avocats à la résidence de DIJON, y demeurant 4 rue du Docteur Maret 21000 DIJON

Je soussigné **Thomas SOULARD**, Commissaire de Justice associée de la SELARL AD LITEM, titulaire d'un Office de Commissaire de justice à la résidence de DIJON (21), 2 rue Amiral Roussin,

Agissant en vertu de :

Une requête et une ordonnance sur requête rendue par le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon le 12 Mars 2026 n° 26/00007

Suite à un procès-verbal de description par acte de mon ministère en date du 27 juin 2024.

Assisté de :



Me suis transporté **822 Chemin des Mosnières 21200 BEAUNE**, sur des parcelles cadastrées section CX n°138, CX n°140 et CX n°394 à l'effet d'actualiser le procès-verbal de description.

- Conditions de visite :

Après avoir sollicité AVOVENTES à l'effet d'obtenir un rendez-vous, celui-ci ne m'a pas répondu. Je l'ai informé par lettre simple et lettre recommandée ainsi que par courriel de la date de l'établissement du procès-verbal de description. Je n'ai obtenu aucune réponse.

Me présentant sur place, l'immeuble est fermé. Il n'est pas possible d'ouvrir le portail électrique sans l'endommager.

Afin de ne pas endommager les structures et de me prémunir de toute contestation, je pénètre en utilisant un drone de marque DJI modèle Matrice 4E, appartenant à mon étude et après avoir satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires et notamment la déclaration du vol auprès de la préfecture de la Côte-d'Or.

DESCRIPTION

Je constate que, comme lors de l'établissement du procès-verbal de description, la maison est prolongée d'une piscine avec les différentes constructions et édifications autour qui sont en place.

La piscine est prolongée de la cuisine d'été qui forme un auvent.

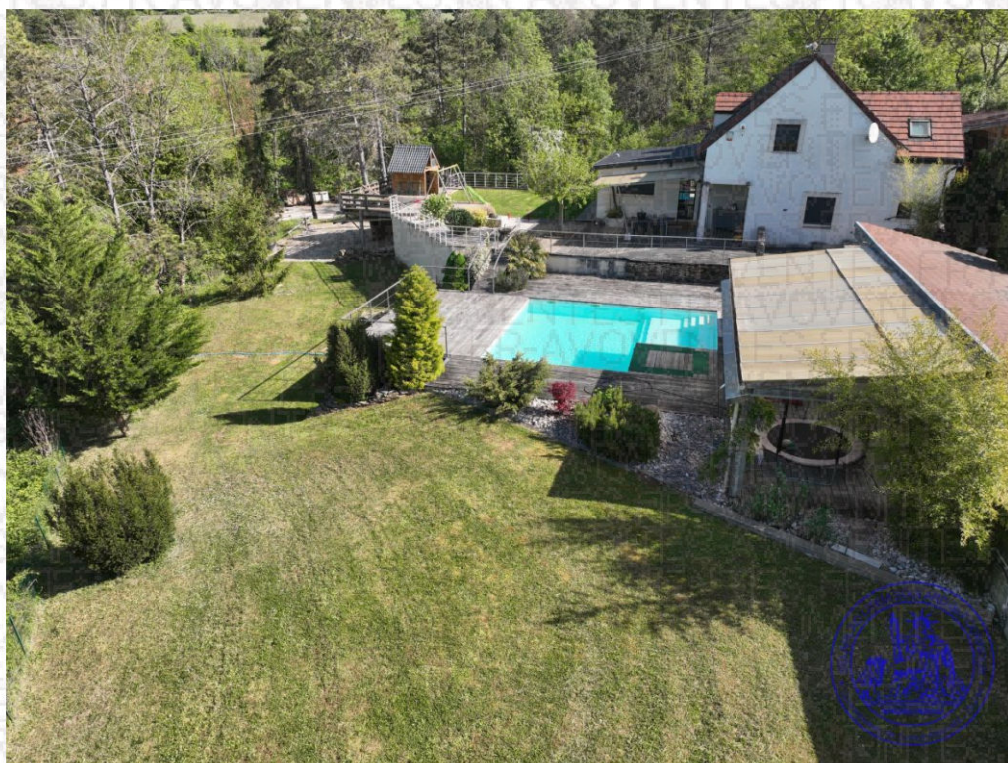
Je constate que, devant la maison, se développe la structure terrasse dans la continuité de l'extension qui abrite la cuisine.

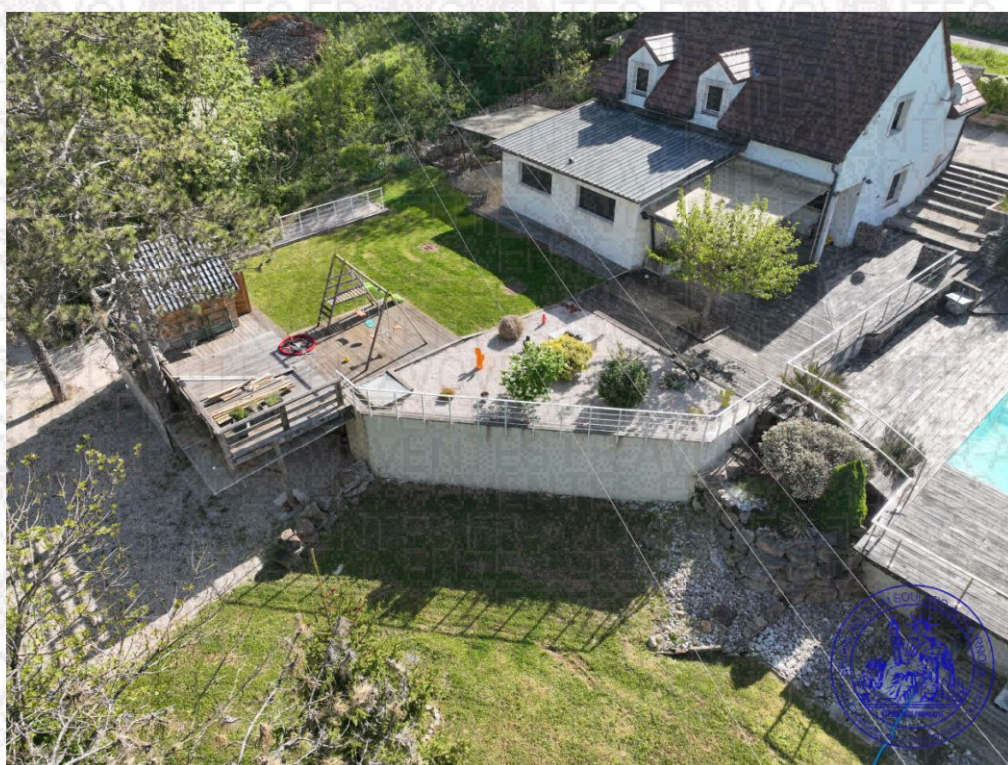
Côté chemin des Monsnières, je constate que subsiste la construction formant un abri à voiture.

Je n'observe aucune modification des bâtiments.





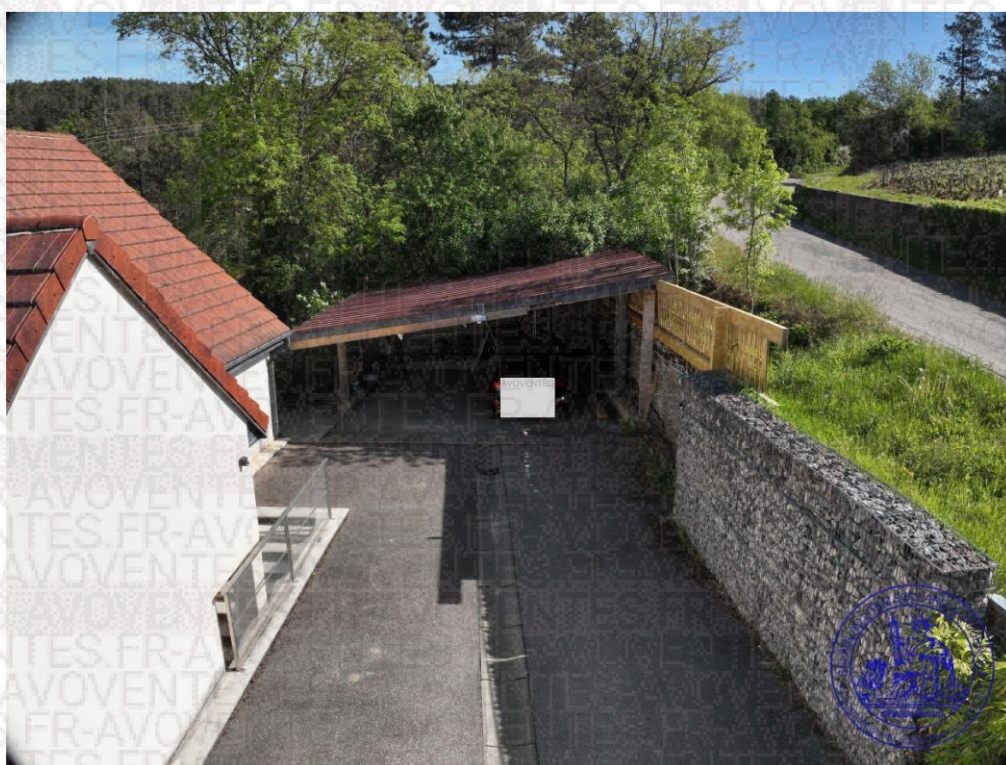
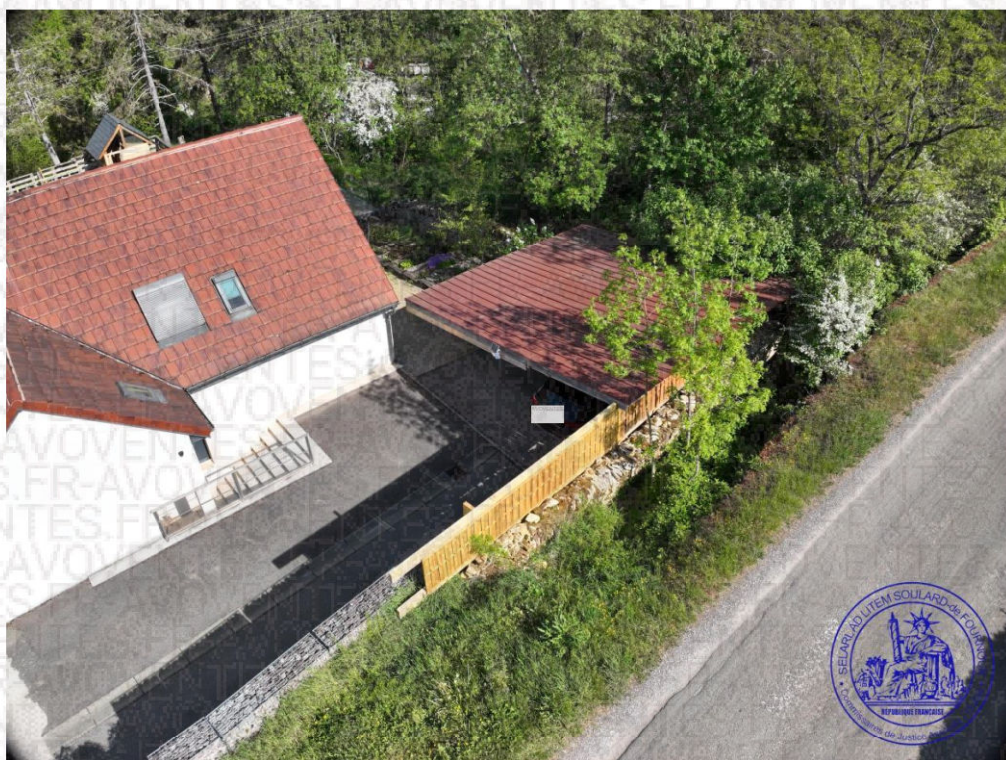








"GARAGE"



VUE ARRIERE



De tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de description, à l'appui duquel j'ai pris les photographies numériques insérées, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT :

Art R 444-3 du C.Com	221,36 €
Art R 444-10 du C.Com	9,40 €
Débours drone	100,00 €
Art A 444-29 du C.Com	150,30 €
Sous-Total	481,06 €
TVA 20%	96,21 €
Total TTC	577,27 €

Commissaire de Justice
Maître Thomas SOULARD

